

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 25 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 25 avril 2025, tenue au deuxième étage du bureau municipal, à midi, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot et Maxime Guillot, tous formant quorum.

Absence : Julie Lemay

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Benoit Tousignant, inspecteur municipal.

La directrice générale confirme qu'un avis de convocation a été remis à chaque élu au moins deux jours avant la présente assemblée, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 097-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à midi.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 098-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit :

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Travaux rang St-Alphonse
 - a) Contrôle de la qualité des matériaux
 - b) Emprunt temporaire
 - c) Directive de changement # 01 - accotements
5. Ponceaux du rang Frontenac
6. Levée de l'assemblée

4. TRAVAUX RANG ST-ALPHONSE

a) Contrôle de la qualité des matériaux

ATTENDU les travaux de réfection qui auront lieu dans le rang St-Alphonse à compter du 5 mai 2025;

ATTENDU les soumissions reçues pour le contrôle de la qualité des matériaux (taxes en sus) :

Artelia : 13 198.36 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Laboratoires d'expertises de Québec (LEQ) : 10 783.00 \$
Groupe ABS : 12 200.46 \$
Solmatech : 18 462.50 \$

RÉSOLUTION # 099-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Laboratoires d'expertises de Québec (LEQ) au coût de 10 783 \$ plus les taxes pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux du rang St-Alphonse.

b) Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit faire des travaux de pavage et de remplacement de ponceaux au printemps 2025 dans le rang St-Alphonse,

CONSIDÉRANT QUE les différentes aides financières pour le projet seront versées au cours des mois suivant la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra avoir les liquidités nécessaires pour acquitter les factures reliées à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir un emprunt temporaire de la Caisse populaire Desjardins Gentilly Lévrard Rivière-du-Chêne pour les travaux mentionnés ci-haut;

RÉSOLUTION # 100-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander un emprunt temporaire d'un montant de 705 914 \$ à la Caisse populaire Desjardins Gentilly Lévrard Rivière-du-Chêne pour les travaux du rang St-Alphonse, dans l'attente du versement des subventions. La mairesse, Julie Pressé, et la directrice générale, Annie Jacques, sont désignées pour la signature des documents.

c) Directive de changement # 01 - accotements

CONSIDÉRANT la réunion de démarrage tenue le 17 avril concernant les travaux de réfection du rang St-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis initiaux prévoyaient un accotement de gravier de 500 mm ainsi qu'une couverture de terre végétale de 500 mm;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur suggère fortement des accotements de gravier de 1 mètre de largeur, afin que ce soit plus facile à compacter et que ce soit plus solide pour la circulation agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de surcharge à prévoir pour cette modification de travaux;

RÉSOLUTION # 101-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la directive de changement # 01 et de modifier les plans et devis de la façon suivante :

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Enlèvement des matières organiques et/ou nettoyage des accotements existant sur 0,5m supplémentaire (de chaque côté), si requis ;
- Augmentation du plateau de la fondation en MG-20 de 1 mètre (0,5 m de chaque côté) sur 150 mm d'épaisseur ;
- L'élargissement de la recharge des accotements de 0,5 m de chaque côté ;
- L'annulation de l'item « 3.13-Terre végétale et ensemencement (Largeur : 500mm) et raccordement à l'existant avec ratio 2:1 ».

5. PONCEAUX DU RANG FRONTENAC

ATTENDU QUE deux ponceaux du rang Frontenac démontrent d'importants signes d'usure et qu'il est impératif, pour la sécurité des usagers et pour assurer la circulation dans cette route, de veiller à leur remplacement ;

RÉSOLUTION # 102-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner le service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la réalisation des plans et devis pour ces deux ponceaux. S'il y a lieu, la FQM est également mandatée pour le dépôt de la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Il est également résolu que dès que les plans seront faits, les tuyaux seront achetés et conservés en inventaire.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 103-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 12h30.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques,
Directrice générale et greffière-
trésorière

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».